



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

installations sportives

Question écrite n° 39346

Texte de la question

M. Jean-Claude Flory attire l'attention de M. le secrétaire d'État chargé des sports, de la jeunesse et de la vie associative sur le fonctionnement et les heures d'ouverture et de fermeture des équipements sportifs dans notre pays. La pratique quotidienne ou périodique du sport est de toute évidence coordonnée avec le temps libre des pratiquants et ne correspond pas forcément avec les horaires d'ouverture de ces lieux. Il conviendrait donc de s'interroger sur l'intérêt d'ouvrir par exemple durant les heures de déjeuner, ou en soirée. Cette question mérite un intérêt tout particulier pour proposer des ajustements afin de permettre le développement du sport populaire, notamment chez les actifs et les jeunes. Il souhaite connaître les dispositions qui peuvent être entreprises en ce sens.

Texte de la réponse

Le secrétaire d'État chargé des sports est très favorable à une ouverture des équipements sportifs du pays la plus large possible, y compris en dehors des horaires habituels. En augmentant ainsi l'accès aux équipements sportifs, on favorise la pratique pour tous, y compris, chez les actifs et chez les jeunes. Sur le territoire national, plus de 80 % des équipements sportifs sont sous la responsabilité des collectivités locales. C'est donc bien à ces collectivités qu'incombe l'initiative et la charge d'une telle mesure, que l'État appelle aussi de ses vœux. Il convient en effet d'optimiser l'usage des équipements sportifs existants avant d'envisager d'en créer de nouveaux. Au demeurant, l'extension de la durée d'ouverture des installations peut être l'occasion, pour les propriétaires et gestionnaires, de bénéficier de recettes supplémentaires susceptibles de compenser les dépenses de fonctionnement.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Flory](#)

Circonscription : Ardèche (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39346

Rubrique : Sports

Ministère interrogé : Sports, jeunesse et vie associative

Ministère attributaire : Sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 janvier 2009, page 38

Réponse publiée le : 21 avril 2009, page 3891